

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires,
- Vu le décret du 19 janvier 2006 portant cessation de fonction et nomination du directeur général du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu l'arrêté du 28 décembre 1982 fixant la composition et les attributions du comité technique paritaire des personnels du Centre national de la recherche scientifique et de ses instituts,
- Vu la décision n° 090004DRH du 29 janvier 2009 relative à l'attribution des sièges des organisations syndicales au comité technique paritaire du CNRS et de l'IN2P3,
- Vu la décision n° 090003DRH du 11 février 2009 relative aux organisations syndicales les plus représentatives au CNRS et à l'IN2P3 au titre de l'année 2009,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont désignés pour représenter l'administration au comité technique paritaire du Centre national de la recherche scientifique et de ses instituts :

1) En tant que membres titulaires :

- Arnold MIGUS, directeur général,
- Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général,
- Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines,
- Gilberte CHAMBAUD, directrice de l'Institut de chimie,
- Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques,
- Bertrand GIRARD, directeur de l'Institut de physique,
- Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin,
- Laurence LOMME, adjointe à la directrice des finances,
- Hélène NAFTALSKI, secrétaire générale de l'Institut écologie et environnement,
- Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud.



Le Directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

2) En tant que membres suppléants :

- Isabelle ARTAUD, directrice du laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques,
- Jean-Marie BLANCHARD, directeur de l'institut de génétique moléculaire de Montpellier,
- Philippe CAVELIER, secrétaire général de l'institut de chimie,
- Laurence EYMARD, directrice du laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques,
- Gérard KERLIDOU, adjoint de la déléguée régionale Languedoc-Roussillon,
- Annaïg LE GUEN, responsable de la cellule programmes interdisciplinaires au sein de l'unité indicateurs, programmation, allocation des moyens,
- Alain MANGEOL, délégué régional Paris A,
- Françoise PAILLOUS, secrétaire générale de la direction des partenariats,
- Emmanuel RIDENT, adjoint à la directrice des ressources humaines,
- Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 2

Sont nommés au comité technique paritaire du Centre national de la recherche scientifique et de ses instituts sur désignation des organisations syndicales :

1) En tant que membres titulaires :

COLLEGE 1 (CHERCHEURS) :

- | | |
|---------------------|--------------------------|
| • Alain MARBEUF | SGEN-CFDT Recherche EPST |
| • Jean-Luc MAZET | SNCS-FSU |
| • Bernard VEYSSIERE | SNCS-FSU |
| • Lise CARON | SNTRS-CGT |

COLLEGE 2 (ITA) :

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| • Martine de ANGELIS | SGEN-CFDT Recherche EPST |
| • Philippe JAUFFRET | SNPTES-UNSA |
| • Anne SELLIER | SNPTES-UNSA |
| • Anne EUZENOT-CASANOVA | SNTRS-CGT |
| • Didier GORI | SNTRS-CGT |
| • Alain CASTERA | SUD RECHERCHE EPST |

2) En tant que membres suppléants :

COLLEGE 1 (CHERCHEURS) :

- | | |
|---------------------|--------------------------|
| • Jean-Noël ROUZAUD | SGEN-CFDT Recherche EPST |
| • Denis JOUAN | SNCS-FSU |
| • Hélène MONÉ | SNCS-FSU |
| • Thomas CHUST | SNTRS-CGT |

AM

COLLEGE 2 (ITA) :

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| • Olivier BUTTNER | SGEN-CFDT Recherche EPST |
| • Patrick BARTH | SNPTES-UNSA |
| • Xavier CHAUD | SNPTES-UNSA |
| • Marc DEMERY-LEBRUN | SNTRS-CGT |
| • Guillaume VINCONNEAU | SNTRS-CGT |
| • Marie-Claude QUIDOZ | SUD RECHERCHE EPST |


Article 3

La présente décision abroge la décision n° 060033DRH du 11 mai 2006.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 Mars 2009


Arnold MIGUS